

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

## 17 SEPTEMBRE 2024

-----

L'an 2024, le 17 septembre, 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Étaient présents :**

M. BOISSEAU Jean-Michel, M. DECORDE Gérard, M. HERNEQUÉ Olivier, Mme HIVANHOE Jeanny, M. LEFEBVRE Arnaud, Mme HOUGUENADE Dominique, Mme BELLANGER Isabelle

**Procurations :** Mme CAUDRON Margot a donné pouvoir à M. HERNEQUÉ Olivier,  
M. DUCHAUFFOUR Jack-André a donné pouvoir à M. LEFEBVRE Arnaud

**Étaient absents :** M. MALET Hervé, M. LESUEUR Vincent

**Étaient excusés :** Mme CAUDRON Margot, M. DUCHAUFFOUR Jack-André

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme HIVANHOE Jeanny

**OBJET : Approbation du Procès-verbal du 18 juin 2024**

Le procès-verbal du 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : Convention de restauration de la source de la Bresle**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention pour des travaux de restauration de la zone humide et des berges de la Bresle, qui doit être signée entre :

- Le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin versant de la Bresle (le mandataire)
- La commune de Blargies (propriétaire)
- Le Motoclub de Blargies (usager des lieux)
- La commune d'Abancourt (commune d'implantation)

La convention précise les modalités d'intervention, le plan de financement ainsi que les engagements des parties en matière de réalisation et de suivi des travaux comme d'entretien de la zone humide sur les trois premières années.

L'opération de restauration prévoit :

- le recreusement d'une dépression humide au point de sourcement des eaux afin de contribuer à restaurer une végétation plus hygrophile et à restaurer des micros-habitats favorables à l'accueil de la biodiversité ;
- la restauration de la zone humide et du coteau calcaire par leur gestion durant 3 ans ;
- la valorisation de la source de la Bresle par la mise en place d'un sentier pédagogique à destination des scolaires ;
- la protection des berges de la Bresle par la création de clôtures, de barrières et d'un passage à gué.

Le cout total de cette restauration s'élève à 34 127.51€ TTC, dont 1 237.21€ pris en charge par la commune (soit 50% pour l'installation des bancs, 5% pour l'installation des clôtures, barrières et passage à gué.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

**OBJET : Devis pour dégradation de la bordure rue Principale**

Suite à des dégradations occasionnées par un véhicule agricole sur une bordure, rue Principale, Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises Colas et Ramery.

Colas : 4 500 €HT soit 5 400€ TTC

Ramery : 1 120€ HT soit 1 344€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Ramery pour la reprise des dégradations.

**OBJET : Devis ADTO : Assistance pour l'élaboration du RPOS assainissement**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'ADTO d'un montant de 1 250 € H.T. pour l'assistance à l'élaboration du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des services de l'assainissement.

**Questions diverses :**

- *La compétence assainissement sera transférée à la CCPV au 1<sup>er</sup> janvier 2026.*
- *Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux investissements pour l'année 2025.*
- *Madame HOUGUENADE informe le Conseil Municipal sur l'avancement des préparations de l'arbre de Noël qui aura lieu le 13 décembre 2024.*

Séance levée à 19h40